



04 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CP038-2020

UN INDEX DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU CNES REMARQUABLE POUR L'ANNÉE 2019

Depuis des années, le CNES conduit une politique volontariste et concertée en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La loi « Avenir professionnel » impose, depuis mars 2019 pour les établissements publics à caractère industriel et commercial, qui emploient au moins 50 salariés dans des conditions de droit privé, la mise en place d'un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Ce dispositif prend la forme d'une note sur 100, avec une obligation de résultat de 75/100. Cette note est obtenue en prenant en compte les résultats de cinq indicateurs :

- ~ Écarts des rémunérations moyennes,
- ~ Écarts des augmentations de rémunération,
- ~ Écarts des promotions,
- ~ Augmentation des salariées après retour de congé de maternité,
- ~ Répartition des 10 plus hautes rémunérations selon le genre des salariés.

Au titre de l'année 2019, la note du CNES est de 94/100. Sa progression est liée à l'amélioration du nombre de femmes dans les 10 rémunérations les plus élevées. Ce sujet est celui sur lequel le CNES doit encore progresser pour améliorer l'index, ce qui est un défi compte tenu des spécificités de son secteur d'activité. Conformément à la loi, le CNES a calculé et publié l'index sur son site web avant le 1^{er} mars et l'a également communiqué, avec le détail des différents indicateurs, à son CCSE, mercredi 04 mars.

À l'annonce de ce résultat, Jean-Yves Le Gall, Président du CNES, a déclaré : « Notre objectif, en matière d'égalité professionnelle, est d'être une référence. La parité est depuis de longues années au cœur des priorités du CNES avec de très bons résultats. Notre premier accord d'entreprise sur le sujet remonte à 2004 et depuis, la quasi-totalité de nos instances sont paritaires ou très près de l'être. Aujourd'hui, le CNES s'inscrit dans une véritable démarche de progrès continu, dans les domaines de la mixité des emplois, de l'égalité salariale, du développement des carrières et de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Nous devons mobiliser nos compétences pour consolider cette démarche au sein d'une action collective, répondant à cette problématique de façon constructive, créative et surtout équitable. »

CONTACTS

Pascale Bresson
Raphaël Sart

Attachée de presse
Attaché de presse

Tél. 01 44 76 75 39
Tél. 01 44 76 74 51

pascale.bresson@cnes.fr
raphael.sart@cnes.fr